

## Abeilles et chrysomèle

Il s'agit de relater ce qu'il est advenu d'une colonie lors du traitement contre la chrysomèle du maïs. Traitement du mercredi 2 septembre 2009 sur la commune de Lumbin (38660).

J'ai été averti par le Président du SAD, qui me transmettait l'information du site de la DRAAF, qu'il allait y avoir un traitement contre la chrysomèle, traitement à l'aide de deltaméthrine épanché par enjambeur, ce qui aurait du avoir pour conséquence de limiter les effets sur les zones proches des plantations traitées.

Malgré de nombreuses sollicitations auprès des maïsiculteurs locaux, je n'ai pas pu avoir de précisions concernant les parcelles qui seraient traitées, ni les dates prévues pour ces traitements. Un d'entre eux m'a tout de même indiqué que c'est le technicien de la coopérative agricole de La Terrasse qui était chargé du suivi de l'opération; celui-ci, que j'avais contacté téléphoniquement, m'a très gentiment averti le lundi 31 août que l'opération était prévue pour le mardi 1er septembre; il m'a aussi indiqué les parcelles qui seraient traitées, et il y en avait deux qui étaient très proches de mon rucher : moins de 50 m. J'ai alors pris la décision de déplacer les ruches qui pouvaient l'être, soit 4 DD 10 cadres, laissant sur place une DD 12 cadres très difficile à déplacer car :

Très lourde et peu mobile

Très peuplée

Ruche ancienne à plancher peu aéré, et de ce fait ayant même au petit matin (chaleur nocturne encore élevée) une masse évaluée à 1/1,5 kg d'abeilles en grappe devant la ruche.

Cette ruche fut donc fermée au petit matin, faisant le deuil des abeilles « extérieures » et prenant le pari qu'une population cloîtrée échapperait aux effets létaux du traitement.

Le mardi soir, ayant vu des parcelles traitées dans Lumbin, j'ai interrogé un exploitant qui m'a dit que les traitements étaient finis. J'ai donc le soir même rouvert ma ruche, qui ne présentait aucune mortalité. Il n'y avait en effet aucune raison que les abeilles aillent se promener dans les champs de maïs, car il n'y avait plus rien qui les intéressait et les plantes adventives étaient quasiment inexistantes.

Mais le mercredi vers 13 h 30, le technicien vient à domicile pour m'annoncer que le traitement de la parcelle située à proximité immédiate de mon rucher allait se faire dans l'après-midi ! Impossible de faire quoi que se soit, la ruche étant en pleine activité.

Deuxième pari, le vent étant modéré du nord, et la parcelle traitée au sud de mon rucher, il était envisageable que tout se passe bien si...

Il n'y avait pas de traitement débordant la parcelle

Les doses prescrites étaient intégralement respectées

Ce ne fut apparemment pas le cas, et je constatais le lendemain que 20 à 30 000 abeilles (soit la moitié de la colonie...) étaient mortes devant la ruche (estimation du poids : 2 à 3 kg).

Mais des abeilles continuaient à entrer et sortir de la ruche, et je décidais d'attendre un peu pour voir. Trois jours après, toujours étonné par cette activité, petite mais réelle et sans pillage, je décide d'ouvrir la ruche pour le constat final :

Environ 3 à 4 000 abeilles étaient en activité, mais pratiquement toutes les abeilles adultes et le couvain ouvert était mort

Des abeilles continuaient à naître, celles qui étaient en fin de nymphose dans le couvain fermé. De toute évidence, ce sont-elles qui constituaient le groupe des abeilles en activité (les abeilles jeunes sont facilement reconnaissables pour un apiculteur averti).

J'en conclu que toutes les abeilles en situation non protégée (adultes et couvain ouvert) ont été en contact avec la deltaméthrine, soit directement par l'air ambiant, soit par trophallaxie. Mais par contre les butineuses n'avaient probablement pas eu le temps d'«emmagasiner» de l'insecticide, ce qui expliquerait que les rescapées soient en vie dans la ruche.

Pour vérifier cette hypothèse, j'ai réuni une colonie de l'année avec la population restante, après avoir bien entendu pris soin de transvaser l'ensemble dans une ruche propre. Je dois dire que tout va bien !